



**JEVOIS
LA VIE EN
VOSGES**



Concours Communal Maisons Fleuries 2022 Thème 2022 : L'ARROSOIR

Vagney est classée « 2 Fleurs » par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris et, a l'ambition de maintenir ce classement.

Cette distinction demande des efforts importants tant au niveau du fleurissement, de la gestion environnementale, du développement durable, de la protection du patrimoine arboré, que de la qualité de notre cadre de vie.

L'implication des habitants est également un élément d'appréciation, c'est pourquoi, la Municipalité vous invite à participer au concours communal des Maisons Fleuries 2022.

Ce concours est essentiellement basé sur la qualité de la décoration florale (diversité des essences, des couleurs, du mouvement créé, des contenants pour les balcons, fenêtres fleuries) qui, dans tous les cas, doit être visible d'une rue, d'une route ou d'un chemin.

La propreté des abords, la taille des haies, arbustes et arbres, pour certaines catégories, sont également des critères de notation du jury.

Ce concours est ouvert à tous mais l'inscription est obligatoire.

Vous trouverez le détail du règlement sur le site de la ville : www.vagney.eu

Les participants pourront s'inscrire dans les catégories suivantes :

- Catégorie I Maisons
- Catégorie II Balcons et fenêtres pour appartements uniquement
- Catégorie III Commerces

Bulletin d'inscription A découper et à retourner avant le 30 juin 2022

Mairie de Vagney – Tél. : 03.29.24.70.18 – Email : mairie@vagney.fr

M. – Mme – M. & Mme (rayer les mentions inutiles)

NOM.....

Adresse

Demande son inscription pour le Concours des Maisons Fleuries 2022, dans la catégorie suivante :

- Catégorie I : Maisons visibles de la route
- Catégorie II : Balcons et fenêtres pour appartements uniquement visibles de la route
- Catégorie III : Commerces

Pour chaque catégorie seuls 5 participants seront récompensés.

Et déclare accepter le règlement du concours ainsi que les décisions du jury.

Vagney, le..... Signature